

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 08/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10/11/2023  
Mise en ligne sur le site internet le 10/11/2023

L'an 2023, le 8 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/10/2023.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

**Excusés** : ayant donné procuration : Mme LECLERE-PIERRE Christel à M. PELÉ Jean-Yves, M. DOUCET Yann à Mme THOMAS Valérie  
Excusé(s) : MM : COLIN Pascal, MILLET Jean-Luc

**A été nommé secrétaire** : Mme THIROT Sylvie

**D23\_054 – Convention de mise à disposition de personnel administratif**

**Monsieur le Maire** explique au Conseil Municipal qu'en cas de décès sur la commune, les actes doivent être rédigés dans les 24 heures (hors dimanche et jours fériés). En cas d'absence de la secrétaire de mairie, c'est celle d'une commune voisine qui intervient.

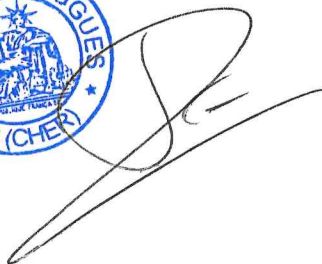
Afin de respecter la loi, une convention de mise à disposition des agents est nécessaire. Cette convention est mise en place à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour 1h par an et gratuitement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la secrétaire de mairie auprès de la commune de Jalognes dans les conditions citées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/11/2023  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,  
Mme THIROT Sylvie

